



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dispositif prépa-métiers

Question écrite n° 19181

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet interroge Mme la ministre du travail sur le dispositif « troisième prépa-pro » appeler à devenir « troisième prépa-métiers » dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle. De nombreux enseignants des filières techniques s'inquiètent de cette orientation précoce dans la filière professionnelle, alors que 40 % des jeunes ne sont pas certains du métier qu'ils vont exercer dans l'avenir. Elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

En France, 7 % des jeunes sont en apprentissage là où ils sont 15% dans les pays qui ont vaincu le chômage de masse des jeunes. L'apprentissage est une voie d'excellence et d'autonomie. L'intégration dans le monde professionnel des jeunes, en particulier les plus vulnérables, est un enjeu de premier plan pour leur réussite future. Aussi, la nécessité d'un « sas » qui permettrait aux jeunes, et notamment aux plus vulnérables, de mieux préparer leur entrée en apprentissage et éviter les ruptures anticipées (les taux d'abandon restent très élevés, par exemple, 50 % dans les HCR) fait l'objet d'un large consensus. La prépa apprentissage s'adresse aux jeunes qui ne disposent pas des compétences de base ou des savoir-être professionnels indispensables pour signer un contrat d'apprentissage ou encore, qui ont justement besoin d'un temps supplémentaire pour mûrir leur projet professionnel. Son intention est d'offrir aux jeunes qui ont des difficultés d'accès à la voie de l'apprentissage, un accompagnement spécifique les préparant à intégrer une formation en alternance exigeante et à intégrer le monde de l'entreprise en en maîtrisant les principaux codes. Il s'agit de faciliter l'accès à l'apprentissage et sécuriser le parcours des apprentis. Les premières entrées sont en cours. Une première vague de sélection a permis de retenir 22 projets offrant 28 000 places et couvrant toutes les régions métropolitaines et 430 Quartiers Politique de la Ville ainsi que plusieurs Zones de Revitalisation Rurales. Le ministère de l'éducation nationale est associé à ce projet et fait d'ailleurs partie du comité de sélection des projets de prépa apprentissage. A travers cet appel à projet, le Gouvernement dans son ensemble s'est donné les moyens de lever les freins à l'entrée en apprentissage.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19181

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2019](#), page 4035

Réponse publiée au JO le : [21 mai 2019](#), page 4846